

DÉPÔT SEULEMENT

CS - 29M
C. P. - CHUM

Mémoire de Kenneth George,
résidant de La Petite-Patrie et commissaire scolaire de Villeray-Petite-Patrie
1^{er} mars 2005

Mesdames et Messieurs les députés,

Permettez d'abord que je vous félicite pour votre initiative de donner la parole à ceux qui ne pourront pas être entendus à la commission parlementaire et de vous remercier pour cette occasion de dire tout haut ce que beaucoup de mes concitoyens pensent.

Nous avons l'impression - et j'ose croire que j'en ferai la démonstration - que notre communauté s'est fait « voler » un beau rêve, la promesse de création chez nous de ce qui aurait été une institution marquante et stratégique de notre développement socio-économique. J'emploie le mot « voler » car les raisons invoquées, les événements survenus, révèlent à la face du monde que l'incohérence du propos, les omissions et les demi-vérités, voire les mensonges, ont tenu lieu de politique. Le débat n'était respectueux ni des gens de chez nous, ni d'ailleurs des Québécois et des Québécoises.

1. Mulroney-Johnson : demi-vérités et omissions, une analyse incohérente et malhonnête

La décision du gouvernement du Parti Québécois de créer le CHUM au 6000 St-Denis était le résultat de plusieurs mois, voire années, d'études où l'on a notamment évalué et comparé une dizaine d'hypothèses, une dizaine de sites.

Formée de peu de personnes et d'une équipe de recherche relativement restreinte, c'est la commission Mulroney-Johnson qui a signé la fin de cette promesse faite à notre communauté. La commission n'a réfléchi à l'enjeu que quelques mois, d'octobre 2003 à avril 2004. Huit pages de son rapport ont suffi à détruire ce qui était devenu le rêve d'une communauté.

Comment peut-on justifier qu'on accorde la même crédibilité, d'une part, aux travaux menés pendant des années par de nombreux groupes de professionnels et gestionnaires de la fonction publique et, d'autre part, aux travaux d'une équipe restreinte qui devait produire un rapport dans une période tellement courte? Le rapport Mulroney-Johnson n'aurait jamais dû être suffisant pour détruire l'hypothèse du 6000 St-Denis, c'était un fondement nettement trop faible pour mener à la décision de ne plus considérer le 6000 St-Denis.

En elles-mêmes, ces considérations seraient suffisantes pour justifier qu'aujourd'hui, le 6000 St-Denis soit retenu comme une hypothèse aussi plausible que le 1000 St-Denis et la gare de triage d'Outremont. Cette conclusion est encore plus justifiée quand on considère les arguments invoqués pour privilégier le 1000 St-Denis.

Je considérerai ici les arguments relatifs à l'accessibilité au lieu, au lien avec l'Université de Montréal, aux possibilités d'expansion et aux dangers de la voie ferrée. Ces exemples le démontreront : Messieurs Mulroney et Johnson ont choisi de ne mettre en évidence, dans le cas du 6000 St-Denis, que des aspects négatifs - alors qu'ils ont choisi de ne retenir que des éléments favorables, dans le cas du 1000 St-Denis. Ils ont choisi d'omettre des facteurs, de taire des éléments qui auraient pu défavoriser l'option du 1000 St-Denis et ils ont choisi d'omettre des éléments qui auraient pu favoriser le 6000. Autrement dit, leur perception était sélective et a varié selon leurs intérêts. Ce sont eux qui ont fait et signé tous et chacun de ces choix, de ces demi-vérités, de ces omissions.

1.1 L'accessibilité

Eu égard à l'accessibilité tant par les transports en commun que par les voies d'accès régionales et suprarégionales, le rapport note : « Le 6000 St-Denis ne répond pas à ce critère ... n'étant desservi que par un réseau de rues locales ». (p. 64)

Les rues St-Denis, Christophe-Colomb, St-Laurent, Papineau, de Lorimier, Jean-Talon, St-Hubert, Parc... des rues locales? À vrai dire, ce sont des autoroutes urbaines! D'ailleurs certaines sont ainsi définies, selon le service de transport de Montréal, dans le

plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. En effet, tous les efforts faits depuis 10 ans pour réduire la densité et la vitesse de circulation sur Christophe-Colomb n'ont pas porté fruit parce que cette artère est définie en fonction des besoins des gens de Laval qui doivent se rendre au travail et en revenir le plus rapidement possible. L'argument invoqué par la commission ne tient pas la route.

Mulroney-Johnson ajoutent : « Une seule station de métro se trouve véritablement à proximité du site du 6000 St-Denis (station Rosemont) » (p. 64) La situation est présentée plus favorablement pour le 1000 : « Il est desservi de façon idéale par les transports en commun, étant situé à courte distance de marche des stations de métro Berri-UQAM (lignes verte, orange, jaune) et Champ-de-Mars (ligne orange) ». (p. 66)

Si la distance de marche entre la station Champ-de-Mars et le 1000 St-Denis est courte et, partant, représente un avantage certain pour le 1000, alors pourquoi n'avoir pas noté, dans le cas du 6000, que la distance de marche entre cet emplacement et le métro Beaubien est aussi courte (probablement plus courte d'ailleurs)?

Plus encore, si la multiplication des lignes est un avantage pour le 1000 St-Denis, pourquoi n'avoir pas noté que la station de Métro Jean-Talon à quatre rues au nord de Rosemont est un point central de la ligne bleue qui, elle, dessert des quartiers très densément peuplés (et parmi les plus pauvres) de Montréal, Parc-Extension et St-Michel. C'est là un bel exemple d'omission : quand on ne veut pas voir une chose, on dit qu'elle n'existe pas.

1.2 Le lien avec l'Université de Montréal

Mulroney-Johnson écrivent : « Le 6000 St-Denis n'offre même pas l'attrait d'être près de l'Université de Montréal ». (p.64)

Le 1000 St-Denis est plus près de l'Université? Voyons donc... mais cela devient impertinent dans l'analyse de ce site. Curieusement en effet, ce critère de proximité de

l'UdeM n'apparaît pas dans l'analyse du 1000 St-Denis. Ici, on change de critère, on ne fait aucune référence à la proximité de l'UdeM, on insiste plutôt sur « l'infertilisation du savoir » que permettrait la proximité, non de l'UdeM, mais plutôt de « l'UQAM et la Grande Bibliothèque au nord, le centre-ville à l'ouest, le Palais des congrès au sud et la Maison de Radio-Canada à l'est ». Attention : on prend soin de noter que ces avantages marquent le 1000 St-Denis, « contrairement au site du 6000 St-Denis ».

Bref. on retient dans un cas l'éloignement par rapport à l'acteur majeur qu'est l'UdeM, mais on ne le retient pas dans l'autre. Dans ce deuxième cas, on choisit plutôt de retenir tout un ensemble de considérations, fort justes, mais dont la pertinence est secondaire par rapport à la donnée fondamentale : le CHUM doit d'abord être en lien, non avec un centre de congrès, une bibliothèque, un centre-ville ou une maison de diffusion, mais avec l'UdeM.

Bref, deux poids, deux mesures. Au lieu d'évaluer les deux sites sur la base d'un même critère, on fait varier les critères pour que l'analyse privilégie l'un des sites. Pour la cohérence et la rigueur, on repassera!

Les citoyens de La Petite-Patrie savent très bien que leur quartier n'est pas cette île isolée décrite par Mulroney-Johnson. Il y a dans notre quartier une importante population étudiante qui a choisi ce milieu de vie à cause de sa proximité avec l'Université de Montréal. En transport en commun - et c'est le moyen de transport privilégié par les étudiants - il faut moins de 25 minutes pour se rendre sur le campus de l'UdeM, comme d'ailleurs de l'UQAM.

1.3 Les possibilités d'expansion

Les possibilités d'expansion au 6000 St-Denis seraient « limitées » (p. 65) à cause du zonage et parce qu'une partie de l'espace est déjà occupé (p. 65). Ce ne serait pas le cas de St-Luc. Certes, on note que pour le 1000, les possibilités d'expansion ne sont pas idéales mais « raisonnables », « que l'on peut y construire en hauteur » (p. 67), ce que « permet le

plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » (p. 47). On note aussi que des « terrains adjacents à l'emplacement ont été identifiés à des fins d'expansion » (p. 67)... mais on prend bien soin de ne pas faire état des problèmes de zonage... on prend bien soin de ne pas mentionner si ces terrains adjacents sont déjà occupés. Le silence à ces sujets vise à laisser entendre qu'il n'y a moins de problème à St-Luc qu'au 6000 St-Denis, mais on ne fait que le laisser entendre, on ne l'affirme pas... car l'affirmer pourrait être un mensonge... d'où le silence, le recours à l'implicite.

Le fait est que, malgré l'avis de Mulroney-Johnson, le 6000 St-Denis offre des possibilités impressionnantes d'expansion, rares à Montréal. Au nord, le site est bordé par la zone Marconi-Alexandra; il s'agit d'une zone qui mérite d'être développée. Au sud, la tour Place de la mode pourrait loger de nouveaux projets sur les sciences de la vie. Précisons que la communauté économique du quartier appuierait ces développements.

Les spécialistes savent le caractère déterminant du choix du site pour le développement d'un projet. Le 6000 St-Denis offre des possibilités d'expansion et surtout de flexibilité bien plus significatives que le 1000 St-Denis. La commission a caché cela.

1.4 La voie ferrée

Sur ce sujet, on baigne en pleine contradiction. Lisons ces affirmations, trois affirmations où on en perd son latin!

1. « Les consultations menées par la Commission, ... , n'ont fait que démontrer que **les avis sont partagés** quant au niveau de risque que représente la proximité de la voie ferrée et la suffisance des mesures d'atténuation proposées.

2. Dans le peu de temps qui lui a été imparti, **la Commission n'a pas été en mesure d'en arriver à une conclusion** précise et définitive sur ces questions.

3. À la lumière des informations qu'elle a obtenues, **la Commission conclut** cependant que la proximité de la voie ferrée constitue un élément de risque non négligeable qui milite clairement contre le site du 6000 St-Denis ». (p. 65)

Derrière ces mots et ce curieux raisonnement, il faut lire tous les biais de la Commission. Si les avis sont partagés, si la Commission n'a pas été en mesure d'en arriver à une conclusion, la dernière affirmation aurait dû être : « À la lumière des informations qu'elle a obtenues, la Commission ne peut pas se prononcer, elle choisit donc de ne pas se prononcer sur cet enjeu ». C'était en effet là la seule conclusion logique! Plutôt, Mulroney-Johnson y sont allés de tout leur poids politique pour dévaloriser le 6000 St-Denis sur la base des risques qu'ils se reconnaissent eux-mêmes incapables d'évaluer. Il fallait le faire!

Dans son travail, la commission Mulroney-Johnson a négligé de tenir compte des efforts faits pour s'assurer que le 6000 St-Denis soit des plus sécuritaires. Le préconcept incluait des mesures de protection fiables comme une butte et un mur de protection. Plus encore, les études de SNC-Lavalin ont clairement signifié qu'il n'y avait plus de risque au-delà de 80 mètres, tout au long de la voie ferrée. Le 6000 St-Denis est un site sécuritaire. S'il ne l'est pas, aucun édifice près d'une voie ferrée ne l'est!

Inutile de poursuivre avec d'autres exemples. À dire vrai, ce rapport qui a brisé le rêve d'une communauté aurait dû être rejeté par les autorités gouvernementales. Il n'a même pas la cohérence interne que l'on exigerait de tout travail universitaire. Il est profondément malhonnête de comparer deux options sans identifier très clairement les critères de comparaison, en faisant varier le sens des critères généraux, en omettant de faire valoir toutes les données pertinentes, en cachant des données, en formulant des considérations sans fondements.

2. La gare de triage d'Outremont

Il est un autre ordre de raisons qui justifie que le 6000 St-Denis soit évalué comme un site aussi plausible pour le CHUM que les deux autres sites actuellement considérés.

C'est que l'on a compris, avec toute l'attention et la crédibilité accordées au projet de la cour de triage à Outremont, que les raisons qui justifiaient le rejet de l'hypothèse du 6000 St-Denis dans Mulroney-Johnson étaient des prétextes, voire des mensonges.

L'hypothèse que le CHUM occupe des espaces sur la cour de triage du CP à Outremont révèle à la face du monde la très grande faiblesse de l'argumentation invoquée par la Commission Mulroney-Johnson et d'autres à l'encontre du premier site retenu, le 6000 Saint-Denis. Le rapport Mulroney-Johnson a présenté le 6000 Saint-Denis comme un Tchernobyl montréalais : sol contaminé, transport ferroviaire de produits dangereux,... La cour du Pacifique canadien ne serait pas contaminée ? Sur les voies ferrées que l'on veut déplacer, on ne transporterait pas de produits dangereux ?

Rappelons-nous aussi que l'on a rejeté le 6000 parce qu'il n'était desservi que par la station Rosemont... mais à Outremont, il n'y a aussi qu'une seule ligne de métro et une seule station....

La crédibilité accordée par le gouvernement et son premier ministre au projet d'Outremont, un projet marqué par les caractéristiques à la base du rejet du 6000 St-Denis, est la preuve irréfutable que le débat est totalement, explicitement et publiquement biaisé. Tout ce que ce gouvernement a voulu faire, c'est de briser la promesse qui avait été faite à la population de Rosemont-Petite-Patrie.

On ne le répètera jamais assez : peu importe la décision qui sera finalement prise, la crédibilité accordée au projet d'Outremont, projet marqué par des facteurs que le gouvernement a invoqués pour rejeter le 6000 St-Denis, révèle à la face du monde que, dans le cas du 6000 St-Denis, des prétextes, voire des mensonges, ont tenu lieu de politique.

Conclusion

J'ai fait état au début de cette présentation de la déception de bon nombre de citoyens et d'acteurs socio-économiques de mon quartier. La déception ne vient pas seulement de la décision prise de rejeter le 6000 St-Denis, elle vient aussi du fait que manifestement, on s'est basé sur des prétextes pour en arriver à cette décision, on nous a menti. La décision de

ne plus retenir le 6000 comme site n'a pas été prise pour le bien des patients, ni pour le bien de notre communauté.

On nous a dit que le 6000 St-Denis n'était pas un site accessible, mais il l'est, qu'il n'était pas sécuritaire, mais il l'est! Il offre de surcroît des possibilités remarquables d'expansion.

Quand on pense à cela, quand on pense aux débats que le gouvernement a provoqués en refusant de donner suite au projet du 6000 St-Denis, quand on pense au caractère grossier du processus devant mener à la décision gouvernementale, quand on sait les intérêts économiques cachés dans le débat, on doit aussi se demander quelle conception du bien commun anime le gouvernement actuel. Manifestement, des intérêts, tant politiques qu'économiques, nous le savons, pèsent fort dans la balance, en tout cas, plus fort que les patients et la population de La Petite-Patrie.

1.3 La réaction des citoyens

Mulroney-Johnson rejettent l'hypothèse du 6000 St-Denis pour une autre raison relative à la réaction des citoyens : puisque les citoyens de cette zone résidentielle auront tendance à avoir recours aux services du CHUM plutôt qu'aux services de l'hôpital Jean-Talon, « l'implantation du CHUM au 6000 St-Denis risquerait de se traduire par un détournement de sa mission et une mauvaise affectation des ressources humaines » (p. 64)

Et ce ne serait pas le cas des citoyens d'ailleurs? Les citoyens du centre-ville, de Hochelaga et du centre-sud seraient capables de comprendre qu'ils ne devraient pas se présenter au 1000 St-Denis, mais ceux de La Petite-Patrie seraient incapables de cet ordre de compréhension? Vraiment!

Quand on tient compte de ce que Mulroney-Johnson ont écrit sur l'accessibilité qui favorise le 1000 St-Denis, voici ce qu'ils auraient pu écrire : « Les citoyens du centre-ville, de Hochelaga et du centre-sud ayant accès par toutes ces voies de métro et tout ce réseau routier au 1000 St-Denis, il est fort à parier qu'ils se rendront au 1000 St-Denis plutôt que dans une autre institution du réseau ». Ils ont choisi d'écrire autre chose qui défavorise le 6000 St-Denis.

